



Paris, le 23 novembre 2009

Vivendi/Groupe Canal+ acquièrent les 10 % de Canal+ France détenus par TF1

Vivendi/Groupe Canal+ et TF1 ont signé aujourd'hui un accord définitif portant sur la cession des 9,9 % que TF1 détient dans le capital de Canal+ France. Cet accord, portant sur un montant de 744 millions d'euros, devrait être réalisé au plus tard le 31 décembre 2009.

A cette date, Groupe Canal+ (détenu à 100 % par Vivendi) portera sa participation dans Canal+ France de 65 % à 75 %. L'impact de cette transaction, prévue initialement au premier trimestre 2010, est déjà pris en compte pour un montant identique dans la dette de Vivendi au titre de l'option de vente détenue, depuis janvier 2007, par TF1 dans le cadre de l'acquisition de TPS par Vivendi/Groupe Canal+.

Une offre identique a été proposée à M6 pour la participation de 5,1 % que celui-ci détient dans Canal+ France.

A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la télévision payante) et NBCU (20 % du leader américain de la TV et du cinéma).

En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 25,4 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards. Présent dans 77 pays, il compte environ 43.000 collaborateurs. www.vivendi.com

Avertissement Important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.